

Le 24 mars 2009

Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN  
Ministre de la Santé et des Sports

Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des  
Sports et de la Vie associative

14 avenue Duquesne  
75007 PARIS

**Cabinet du Maire**

Votre interlocutrice : Sandra BERNARD  
Téléphone : 04.72.05.44.21  
Nos Réf. : AD/SB/NF20090309

Madame la Ministre,

Notre commune est au cœur de l'inquiétude grandissante de la population relative aux émissions des champs électromagnétiques émanant des antennes-relais.

En effet, Chassieu est une commune de l'est lyonnais qui subit au quotidien un grand nombre de nuisances liées à sa proximité avec les voies autoroutières (A43 et A7), la Rocade Est sur laquelle ont été déviés les poids lourds pour qu'ils n'empruntent plus le centre de Lyon et donc le tunnel de Fourvière, les aéroports de Lyon Saint-Exupéry et de Lyon-Bron-Chassieu, le 2<sup>e</sup> centre national de salons internationaux, la 2<sup>e</sup> zone industrielle de France dont une entreprise classée Seveso...

Aussi, les élus et les habitants de Chassieu sont très mobilisés sur les enjeux relatifs au développement durable de l'est lyonnais et sur l'ensemble des mesures environnementales qui permettent de réduire toutes sortes de nuisances (sonores, la pollution...) pour leur santé et leur sécurité.

En novembre 2005, l'opérateur de téléphonie mobile Orange est venu à la rencontre de la municipalité pour présenter un projet d'implantation d'antenne-relais. Face aux arguments d'opposition de mon Premier adjoint, Orange avait renoncé à son projet. L'affaire était enterrée semblait-il.

Néanmoins, en avril 2008, soit trois années plus tard, sans aucune concertation ni même information des élus et du Maire, Orange a déposé une déclaration préalable de travaux pour un projet d'implantation d'antenne-relais UMTS. Je m'y suis opposé mais, sans succès, puisqu'Orange est dans son droit : il respecte les règles imposées par le code de l'Urbanisme. Aussi, je savais que mon acte d'opposition pouvait être attaqué à tout moment par Orange devant le Tribunal Administratif de Lyon et qu'il serait probablement cassé par le juge des référés. Ce qui a bien eu lieu en mars dernier.

L'émoi de la population riveraine immédiate est à son comble (premières maisons à moins de 25 mètres) comme vous pouvez l'imaginer car le gouvernement, lui-même, face aux vives inquiétudes qui se sont manifestées ces derniers mois et qui ont placé au cœur des débats d'actualité la question des émissions de champs électromagnétiques émanant des antennes-relais, a décidé de lancer un nouveau Grenelle, un Grenelle propre aux antennes et à la téléphonie mobile.

Plusieurs questions se posent aujourd'hui autour de l'implantation des antennes-relais. La première est bien celle liée au principe de précaution : les rapports d'experts médicaux et scientifiques sont loin d'être unanimes comme vous le savez, ils dépendent non seulement des autorités, voire pour certaines d'entre elles, des lobbies qui les commandent, les résultats dépendent également des pays où les études sont réalisées... Pourquoi l'Italie, la Suisse, la Russie et bien d'autres encore appliquent des seuils de volts par mètre beaucoup plus faibles que la France qui se base, nous le savons, sur le rapport de l'OMS. A qui se fier ? Les incertitudes sur l'impact sanitaire des émissions de champs électromagnétiques ne sont pas levées, bien au contraire, et il y a urgence à ne prendre aucun risque pour la population, bien plus que celle de consulter Internet depuis son téléphone mobile.

C'est pour cette raison principale que le Tribunal de Grande Instance de Carpentras ou la Cour d'Appel de Versailles ont émis un jugement favorable aux riverains d'antennes et condamné les opérateurs à les démonter.

Outre les questions sanitaires, d'autres nous ont également interpellées ces derniers mois : celles notamment liées aux règles d'urbanisme. Pourquoi la construction d'un pylône d'une hauteur supérieure à 12 mètres pour l'implantation d'une antenne-relais ne nécessite-t-elle pas un permis de construire comme pour toute autre construction ? Quel est le rôle des élus locaux forcés d'accepter et de signer la déclaration préalable de travaux si ce n'est d'entamer une négociation avec l'opérateur à travers une charte ? Si le Maire n'a aucun pouvoir, comment peut-il négocier des seuils ou les sites d'implantation avec les opérateurs ?

Aujourd'hui, Madame la Ministre, nos administrés et nous-mêmes, élus locaux, nous sommes retrouvés devant le fait accompli sans avoir aucune forme de pression menant à la négociation. L'antenne-relais qu'Orange souhaite implanter dans notre commune nous est imposée malgré les réticences, que l'on pourrait qualifier davantage de résistances, des riverains venus à plus de 200 à une réunion publique que j'ai organisée en présence d'Orange. Ces derniers ont été fermes et catégoriques. Ils ont créé un collectif, récolté plus de 1 000 signatures et ils n'ont aucunement l'intention de baisser les bras...


Or, les opérateurs se targuent pour le moment de devoir répondre au cahier des charges de l'Etat, et donc d'intérêt public comme si c'était bien malgré eux. Ils se cachent derrière l'Etat pour couvrir le territoire en antenne-relais UMTS.

Cette lettre, Madame la Ministre, a pour objet d'attirer votre attention à quelques jours du Grenelle des antennes-relais et de la téléphonie mobile. Les propos de Monsieur le Premier ministre sur ce Grenelle nous préoccupent car la question de l'émission des champs électromagnétiques émanant des antennes-relais semble, à ses yeux, tranchée et ne pas se poser. Il a insisté sur les questions relatives à la téléphonie mobile et davantage liées à l'utilisation même du téléphone portable.

Or, si cette question nous semble également inévitable, celle des antennes ne peut être éconduite et doit faire l'objet d'études et de discussions approfondies et sérieuses. Sans cela, le gouvernement ne rassurera en rien la population.

Dans l'attente de votre réponse, je vous remercie de votre vigilance et de votre bienveillance pour que ce Grenelle réponde véritablement et concrètement aux inquiétudes de nos concitoyens.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Maire,  
  
Alain DARLAY  
